

la royauté du Jésus-Christ, 516-517.— Raisons de cette intronisation : de la part de Dieu, 517-519;— de la part de l'homme, 519-522.— Esprit dans lequel doit être fait cette consécration 522.— Ordonnances épiscopales à ce sujet : jour fixé, acte de consécration, sainte communion, formule pour la bénédiction des images, quête prescrite à cette occasion, 523-524.— Développement de la dévotion au Sacré-Cœur, 519.— Consécration de l'univers au Sacré-Cœur en 1899, 519.— Consécration de la classe agricole, 525.— Formule de la consécration de la classe agricole, 526.— Jours où peut se faire l'intronisation du Sacré-Cœur dans les familles, 527;— formule à employer, 527;— indulgence plénière accordée, 527.— Objet, légitimité et utilité du culte au Sacré-Cœur, 536-538.

Sainteté. — Mgr de Saint-Hyacinthe souhaite à ses prêtres de se sanctifier, 127.

Sainte-Vierge. — Voir : *Marie*.

Saint-Hyacinthe. — Voir : *Hyacinthe*.

Saint-Pierre (Arthur). — Auteur du livre "Questions et Oeuvres sociales de chez nous", 139.

Saint-Office (S.C. du). — Décret permettant à tous les fidèles de gagner une indulgence plénière, *toties quoties*, le 2 novembre, en faveur des âmes du purgatoire, 237.— Décret publiant la concession de particulières grâces, en faveur des membres des Sociétés de Tempérance ou d'Abstinence, 305.— Décret concernant l'Ordre Indépendant des Forestiers, 361.— Procédure nouvelle pour la transmission des causes au tribunal du Saint-Office, 661.

Saint Sacrement. — Exposition du saint Sacrement autorisée dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le jour de la clôture du congrès eucharistique de Malte, 34;— de Lourdes, 171.— Salut solennel autorisé pendant le triduum de pleurs exercices en vue du jubilé de 1913, 64.— A tous les saluts du saint Sacrement, pendant la durée de la guerre, on ajoutera l'oraison pour demander la paix, 222, 243, 246.— En actions de grâces pour la paix, aux saluts du saint Sacrement, ajouter l'oraison *Pro gratiarum actione*, 675.

Saint-Siège. — Voir : *Actes*.